


Département du NORD  
Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton d'HAZEBROUCK  
**COMMUNE D'HAVERSKERQUE**

Envoyé en préfecture le 04/04/2024  
Reçu en préfecture le 04/04/2024  
Publié le   
ID : 059-215902933-20240329-010\_2024-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 010\_2024**

**Séance du vendredi 29 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le vendredi vingt-neuf mars à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement en salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 18 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents :** Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés :**

M. Maxime ROSKOSCHNY, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. Francky SALON ;  
M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE

**Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS**

**Fin de la séance : 20h30**

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**Délibération 010\_2024**

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA SECURISATION DE 2 PASSAGES  
ULTERIEUR**

**VU**

Le code de la Voirie Routière ;

Le code Général des Collectivités Territoriales ;

L'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

Le décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations ;

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62 ;

L'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental n°AR-DAJAP/2023/1006 en date du 25 septembre 2023 accordant délégation de signature ;

**CONSIDERANT**

La nécessité de sécuriser les passages piétons rue du onze novembre et rue du bellot à Haverskerque ;

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :**

**(15 voix POUR)**

- **AUTORISER** Madame le maire à signer la convention avec le Département du Nord pour la sécurisation et l'entretien de 2 passages piétons situés rue du onze novembre et rue du bellot.
- **AUTORISER** Madame le maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT  
Maire d'HAVERSKERQUE

